



Ecole Privée bilingue EducActive
32 Avenue de Valenton
94190 Villeneuve St Georges

LISTE DES DOCUMENTS À REMPLIR ET SIGNER :

1. Le contrat de scolarisation
2. Le règlement financier
3. Le mandat de prélèvement SEPA
4. La fiche d'inscription
5. La fiche médicale
6. L'autorisation parentale pour l'utilisation de l'image d'un mineur
7. En option : La fiche d'inscription à l'accueil du mercredi si intéressé

LISTE DES PIÈCES À FOURNIR :

1. Les justificatifs d'identité : pièces d'identité de l'enfant, des responsables de l'enfant, copie complète du livret de famille
2. Un justificatif de domicile des deux parents ou responsables légaux de l'enfant
3. La photo d'identité de l'enfant qui doit être collée à la fiche d'inscription
4. Les photocopies des vaccinations
5. Les photocopies des bulletins ou du livret scolaire de l'année précédente
6. L'attestation d'assurance scolaire
7. Le RIB



CONTRAT DE SCOLARISATION 2026-2027

M. et Mme

Demeurant

Désignés ci-dessous « le(s) parent(s) »

Représentant(s) légal(aux) de l'enfant

Qui sera scolarisé(e) en classe de

Désigné(e) ci-dessous « l'enfant »

ARTICLE 1 – OBJET

Le présent contrat a pour objet de définir les conditions dans lesquelles l'enfant est scolarisé(e) par l'établissement Ecole Privée **EducActive** sur demande du(des) parent(s).

ARTICLE 2 – MODALITES DE SCOLARISATION

Le(s) parent(s) déclare(nt) également avoir pris connaissance du coût de la scolarisation de leur enfant au sein de l'établissement Ecole Privée EducActive et s'engage(nt) à en assurer solidairement la charge financière, dans les conditions du règlement financier annexé à la présente convention.

L'établissement assure également d'autres prestations :

- Etude
- Garderie

Le détail de ces prestations figure sur le règlement financier en annexe. Le(les) parent(s) choisit(ssent) ces prestations au moyen des annexes.

Pour marquer leur accord sur la scolarisation de leur enfant, le(s) parent(s) verse(nt) un acompte sur les frais de scolarité imputable sur le premier trimestre de l'année (montant indiqué dans l'annexe financière).

L'inscription ne devient définitive qu'après règlement de cet acompte des frais de scolarité.

ARTICLE 3 – COUT DE LA SCOLARISATION

Le coût de la scolarisation comprend plusieurs éléments : les frais de scolarité, et prestations dont le détail et les modalités de paiement figurent dans le règlement financier.

ARTICLE 4 – ASSURANCE RESPONSABILITE CIVILE

L'enfant doit être couvert par une assurance scolaire composée au moins des 2 garanties suivantes :

- La **garantie responsabilité civile** qui couvre les dommages que votre enfant pourrait causer à autrui,
- La **garantie individuelle accidents corporels** qui couvre les dommages corporels qui pourraient être subis par votre enfant, qu'il y ait ou non un responsable (y compris s'il se blesse lui-même).

ARTICLE 5 – DEGRADATION DU MATERIEL

Toute dégradation de matériel par un élève fait l'objet d'une demande de remboursement au(x) parent(s) sur la base du coût réel de réparation ou de remplacement pour la part non prise en charge par les assurances.

ARTICLE 6 – RESILIATION DU CONTRAT EN COURS D'ANNEE SCOLAIRE

En cas d'arrêt de la scolarité en cours d'année scolaire, le coût annuel de la scolarisation reste dû au prorata temporis pour la période écoulée.

Les causes réelles et sérieuses de départ de l'enfant en cours d'année sont :

- Déménagement,
- Décision du conseil de discipline,
- Tout autre motif légitime accepté expressément par l'établissement Ecole Privée EducActive

En cas de départ sans cause réelle et sérieuse, le(s) parent(s) reste(nt) redevable(s) envers l'établissement du montant intégral des frais de scolarité du trimestre en cours, indépendamment du prorata temporis.

ARTICLE 7 – DUREE DU CONTRAT

Le présent contrat est valable pour une année scolaire et prend effet le **1er septembre 2026**.

ARTICLE 8 – DROIT D'ACCES AUX INFORMATIONS RECUEILLIES

Les informations recueillies dans les documents annexes sont obligatoires pour l'inscription dans l'établissement. Elles font l'objet d'un traitement informatique et sont conservées conformément à la loi, au départ de l'élève, dans les archives de l'établissement.

Certaines données sont transmises, à leur demande, au rectorat de l'Académie ainsi qu'aux services de l'enseignement de la mairie de votre lieu d'habitation.

Conformément à la loi française n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, toute personne justifiant de son identité peut, en s'adressant au chef d'établissement, demander communication et rectification des informations la concernant.

A, le

Signature des parents :

Signature du Chef d'établissement

Faire précéder les signatures de la mention « lu et approuvé ».



RÈGLEMENT FINANCIER 2026-2027

ÉLÈVE

NOM :

PRENOM :

CLASSE :

TARIFS ANNUELS

FRAIS DE SCOLARITÉ PAR ÉLÈVE ET PAR AN :

- | | |
|--|-------|
| ☐ CLASSES MATERNELLES MONTESSORI BILINGUE | 5250€ |
| ☐ CLASSES ÉLÉMENTAIRES BILINGUE | 3550€ |
| ☐ SI NOUVELLE INSCRIPTION (1ERE ANNÉE UNIQUEMENT) : | |
| DROIT D'ENTRÉE : | 250€ |
| FRAIS DE DOSSIER : | 25€ |

PRESTATIONS PAR ÉLÈVE ET PAR AN :

- | | | |
|---|------------------------------|---------|
| ☐ GARDERIE du matin | de 7h45 à 8h15 | gratuit |
| ☐ MATERNELLE : GARDERIE | 4 jours/sem de 16h35 à 17h15 | 300€ |
| ☐ MATERNELLE : GARDERIE | 4 jours/sem de 17h15 à 18h30 | 500€ |
| ☐ ÉLÉMENTAIRE : ÉTUDE | 4 jours/sem de 16h45 à 17h15 | 375€ |
| ☐ ÉLÉMENTAIRE : GARDERIE | 4 jours/sem de 17h15 à 18h30 | 500€ |

POUR LES CLASSES DE TPS :

- | | |
|--|------|
| ☐ SI ENFANT EN COURS D'APPRENTISSAGE DE LA PROPRETÉ | 300€ |
|--|------|

RÉDUCTION FRATRIE :

Les familles qui inscrivent plusieurs enfants d'une même fratrie dans l'établissement bénéficient d'une réduction de **5 %** appliquée sur les frais de scolarité de chaque enfant.

ACOMPTE

Un acompte de **500€** est à verser à l'inscription. En cas de désistement cet acompte ne sera pas remboursé.

MODE DE RÈGLEMENT

☐ PRÉLÈVEMENT AUTOMATIQUE

Le mandat de prélèvement SEPA, complété et signé, doit être accompagné du RIB du compte concerné. Les prélèvements automatiques ont lieu entre le 5 et le 9 de chaque mois, du mois de septembre au mois de juin.

Toute demande de modification doit être signalée avant le 1^{er} du mois pour être pris en compte le même mois.

En cas de rejet de prélèvement, des frais bancaires de 17€ seront imputés sur le compte famille.

☐ CHÈQUE

Les chèques doivent être libellés à l'ordre de : EDUCACTIVE.

Les chèques sont encaissés en début de mois pour les paiements mensuels ou en début de trimestre pour les paiements trimestriels. En cas de rejet de chèque, les frais bancaires (variables selon le montant du chèque) seront facturés sur le compte famille.

☐ VIREMENT

Les virements sont à effectuer en début de mois pour les paiements mensuels ou en début de trimestre pour les paiements trimestriels sur le compte bancaire indiqué par l'établissement.

CALENDRIER

1ER TRIMESTRE : du 01 septembre 2026 au 18 décembre 2026

2EME TRIMESTRE : du 19 décembre 2026 au 02 avril 2027

3EME TRIMESTRE : du 03 avril 2027 au 02 juillet 2027

ENGAGEMENT

Monsieur et/ou Madame

certifie(nt) avoir pris connaissance des tarifs ci-dessus et s'engage(nt) à en acquitter le montant correspondant pour l'année scolaire 2026/2027 comme le stipule le contrat de scolarisation.

A, le

Signatures :



Mandat de Prélèvement SEPA

Référence Unique de Mandat (RUM)

Type de paiement

Récurrent

Identification du CREANCIER

N° d'Identifiant Créancier SEPA (ICS)

FR63ZZZ574183

EDUACTIVE

32 AVENUE DE VALENTON

94190 VILLENEUVE SAINT GEORGES

SIRET : 49197378000019

Identification du DEBITEUR

Nom Prénom du titulaire du compte

Adresse du débiteur

Code postal – Ville

Pays

Compte à débiter (joindre un RIB)

N° de compte IBAN

Code BIC

Lieu – Date – Signature du débiteur

En signant ce formulaire de mandat, vous autorisez Educactive à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte, et votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions d'Educactive.

Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Une demande de remboursement doit être présentée dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé.

Les informations contenues dans le présent mandat, qui doit être complété, sont destinées à n'être utilisées par le créancier que pour la gestion de sa relation avec son client. Elles pourront donner lieu à l'exercice, par ce dernier, de ses droits d'opposition, d'accès et de rectification tels que prévus aux articles 38 et suivants de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés.

ECOLE PRIVEE EDUCACTIVE - 32 AVENUE DE VALENTON - 94190 VILLENEUVE-SAINT-GEORGES

Tel : 01 43 82 47 88

Site : <https://educactive.com/>



EDUACTIVE

ECOLE PRIVEE BILINGUE FRANÇAIS ANGLAIS
MATERNELLE MONTESSORI

32 AVENUE DE VALENTON
94190 VILLENEUVE-SAINT-GEORGES

photo
d'identité

FICHE D'INSCRIPTION SCOLAIRE 2026 / 2027

ENFANT

NOM :

PRENOM :

DATE DE NAISSANCE :LIEU :

NATIONALITE :SEXE : ☐ MASCULIN ☐ FEMININ

CLASSE demandée : MATERNELLE MONTESSORI BILINGUE ☐ TPS ☐ PS ☐ MS ☐ GS

ELEMENTAIRE BILINGUE ☐ CP ☐ CE1 ☐ CE2 ☐ CM1 ☐ CM2

1er RESPONSABLE LEGAL DE L'ENFANT ☐ PERE ☐ MERE ☐ AUTRE :

NOM :

PRENOM :

ADRESSE :

.....

TELEPHONE :

MAIL :

PROFESSION :

2ème RESPONSABLE LEGAL DE L'ENFANT ☐ PERE ☐ MERE ☐ AUTRE :

NOM :

PRENOM :

ADRESSE :

.....

TELEPHONE :

MAIL :

PROFESSION :

SITUATION FAMILIALE

☐ Marié ou vie maritale ☐ Séparé ☐ Divorcé ☐ Célibataire ☐ Autre :

Mode de garde en cas de séparation : ☐ Chez la mère ☐ Chez le père ☐ Garde alternée

CLASSES FREQUENTEES de l'enfant

Année	Classe	Établissement fréquenté (nom et adresse)
2025-2026		
2024-2025		
2023-2024		

FRATRIE

Nom et prénom des autres enfants	Date de naissance	Situation scolaire (classe et établissement) ou professionnelle

AUTRES RENSEIGNEMENTS

Renseignements que vous jugez nécessaires de nous transmettre sur le plan médical (allergie, maladies chroniques, PAI...) :

.....
.....

Votre enfant pratique-t-il des activités extrascolaires (sport, musique, ...) ? Si oui, lesquelles :

.....
.....

SIGNATURE(S) du ou des responsable(s) légal(aux)

DATE : Le A.....

FICHE MEDICALE 2026-2027

ELEVE

Nom	Prénom	Date de naissance	Classe
.....			

PERSONNE A JOINDRE EN CAS D'URGENCE

	Nom	Prénom	Téléphone
Mère			
Père			

AUTRES PERSONNES A PREVENIR EN CAS D'URGENCE

Nom	Prénom	Lien (famille, ami,)	Téléphone
.....			
.....			
.....			

En cas d'accident, les encadrants ont pour consigne

- D'appeler le 15 ou 112 (SAMU)
- De prévenir les parents ou la personne qui a la garde légale de l'enfant

Toutefois si les symptômes n'ont rien d'inquiétant, que l'enfant n'est pas en danger, nous tenterons de joindre d'abord les parents, pour savoir si vous préférez venir chercher votre enfant pour le conduire vous-même à l'hôpital ou chez votre médecin.

En cas d'absence de la personne qui a la garde légale de l'enfant, les encadrants appelleront :

- les personnes répertoriées ci-dessus
- le médecin traitant

Nom du médecin traitant :

Adresse complète :

Téléphone :

RENSEIGNEMENTS MEDICAUX

PROBLÈMES DE SANTÉ

allergies, maladies, accident, suivi psychologique

.....
.....
.....
.....

TRAITEMENT SUIVI

joindre une ordonnance

.....
.....
.....
.....

PROJET D'ACCUEIL INDIVIDUALISÉ (PAI) ☐ oui ☐ non

joindre obligatoirement le protocole

Si oui, Nature du PAI :

VACCINS

Joindre les photocopies des pages vaccination du carnet de santé.

A, le

Signatures des représentants légaux de l'enfant précédée de la mention « Lu et approuvé »



**AUTORISATION DROIT A L'IMAGE (MINEUR·E)
2026-2027**

Je (nous) soussigné(s) (*noms et prénoms des représentant légaux*)

.....
domicilié(s) (*adresse*)

.....
autorise(sons) l'établissement EducActive

☐ à filmer, à photographier, à exploiter sans contrepartie de quelque nature que ce soit, mon enfant mineur (*nom - prénom*)
scolarisé pour la présente année scolaire en classe de
au sein de l'établissement EducActive 32 Avenue de Valenton 94190 Villeneuve St Georges
dans le cadre d'activités et sorties organisées par l'établissement EducActive ;

Lesdites photographies et films peuvent être diffusés pour les usages suivants :

Publications éventuelles, à des fins non commerciales, sur tous les supports d'information et de communication imprimés ou numériques de l'établissement EducActive (notamment sur les pages web et réseaux-sociaux).

☐ Je (nous) n'autorise(ons) pas l'établissement EducActive à photographier et/ou filmer mon enfant.

A, le

Signatures des représentants légaux (père et mère) :

Faire précéder les signatures de la mention « lu et approuvé ».



INSCRIPTION ACCUEIL DU MERCREDI 2026-2027

ENFANT

NOM :

PRENOM :

CLASSE :

TARIFS ANNUELS

Hors période vacances scolaires

Elève scolarisé à EduCative :

- ☐ CENTRE DE LOISIRS - JOURNEE DU MERCREDI 650€
De 7h45 à 16h30

Elève NON scolarisé à EduCative :

- ☐ CENTRE DE LOISIRS - JOURNEE DU MERCREDI 750€
De 7h45 à 16h30

MODE DE REGLEMENT

☐ PRELEVEMENT AUTOMATIQUE

Le mandat de prélèvement SEPA, complété et signé, doit être accompagné du RIB du compte concerné.
Les prélèvements automatiques ont lieu entre le 5 et le 9 de chaque mois, du mois de septembre au mois de juin.
Toute demande de modification doit être signalée avant le 1er du mois pour être pris en compte le même mois.
En cas de rejet de prélèvement, des frais bancaires de 17€ seront imputés sur le compte famille.

☐ CHEQUE

Les chèques doivent être libellés à l'ordre de : EDUCATIVE.
Les chèques sont encaissés en début de mois pour les paiements mensuels ou en début de trimestre pour les paiements trimestriels. En cas de rejet de chèque, les frais bancaires (variables selon le montant du chèque) seront facturés sur le compte famille.

☐ VIREMENT

Les virements sont à effectuer en début de mois pour les paiements mensuels ou en début de trimestre pour les paiements trimestriels sur le compte bancaire indiqué par l'établissement.

L'accueil du mercredi sera assuré si le seuil minimal d'inscriptions est atteint.

A, le

Signatures des responsables légaux :